

Nom du produit: Vantage* Plus MAX II Herbicide Solution

Date de création: 2010.10.25

Dow AgroSciences Canada Inc. vous encourage à lire cette fiche signalétique en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit

Vantage* Plus MAX II Herbicide Solution

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

Dow AgroSciences Canada Inc.
Une filiale de The Dow Chemical Company
Suite 2100, 450 1st Street SW,
Calgary, AB T2P 5H1
Canada

Pour une mise à jour de la fiche ou de l'information sur le produit:

800-667-3852

Préparé par:

Pour utilisation au Canada, préparé par les Services de communication de renseignements sur les dangers - Environnement, santé et sécurité.

Révision

2010.10.25

Information aux clients:

800-667-3852
solutions@dow.com

NUMERO DE TELEPHONE D'URGENCE

Contact en cas d'urgence, 24 h sur 24:

613-996-6666

Contact local en cas d'urgence:

613-996-6666

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des dangers

Couleur: Jaune

État physique: Liquide

Odeur: Amine.

Dangers du produit:

AVERTISSEMENT! Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Peut irriter les yeux. Isoler la zone. Très toxique pour les poissons ou d'autres organismes aquatiques.

Effets éventuels sur la santé

Contact avec les yeux: Peut irriter les yeux. Peut provoquer de légères lésions cornéennes.

Contact avec la peau: Un bref contact peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.

Absorption cutanée: Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Sensibilisation cutanée: A révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.

Inhalation: Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux brouillards n'est à prévoir.

Ingestion: Toxicité très faible par ingestion. L'ingestion de petites quantités ne devrait pas provoquer d'effets nocifs.

Malformations congénitales/effets sur le développement: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Glyphosate. Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère.

Effets sur la reproduction: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Glyphosate. Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	Numéro CAS	Quantité W/W
Glyphosate DMA Salt	34494-04-7	50.2 %
Balance		49.8 %

Les quantités sont exprimées en pourcentage poids/poids.

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux: Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.

Contact avec la peau: Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou le médecin pour des conseils sur le traitement. Laver les vêtements avant de les remettre. Les souliers et autres articles en cuir contaminés ne pouvant être décontaminés doivent être éliminés de façon appropriée.

Inhalation: Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.

Ingestion: Aucun traitement médical d'urgence nécessaire.

Information à l'usage du médecin: Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction: Pour éteindre les résidus combustibles de ce produit, utiliser un brouillard d'eau, du gaz carbonique, de la poudre chimique ou de la mousse.

Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Pour éteindre les résidus combustibles de ce produit, utiliser un brouillard d'eau, du gaz carbonique, de la poudre chimique ou de la mousse. Si possible, contenir les eaux d'incendie.

Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

Équipement de protection pour les intervenants: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Ce produit ne brûlera pas tant que l'eau ne se sera pas évaporée. Les résidus peuvent brûler. S'il y a exposition à des températures élevées peut provoquer des fumées toxiques. Lorsque le produit brûle, il dégage une fumée dense.

Produits de combustion dangereux: Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes de phosphore Oxydes d'azote. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

Voir la Section 9 pour les propriétés physiques concernées

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Mesures à prendre en cas de fuite ou de déversement: Si possible, contenir le produit déversé. Petits déversements: Absorber avec des matières telles que: Argile. Terre. Sable. Balayer le tout. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Gros déversements: Contacter Dow AgroSciences pour une assistance au nettoyage. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

Précautions personnelles: Isoler la zone. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Précautions environnementales: Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Manipulation générale: Garder hors de la portée des enfants. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards Éviter tous contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Bien se laver après manipulation.

Entreposage / Stockage

Ne pas entreposer dans ce qui suit: Contenants galvanisés. Contenants en acier non doublés Stocker dans un endroit sec. Stocker dans le contenant d'origine. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ne pas entreposer près de la nourriture, de produits alimentaires, de médicaments ou des approvisionnements d'eau potable.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.

LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONNAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.

Aucune limite établie

Protection personnelle

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques.

Protection de la peau: Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération. Retirer immédiatement les vêtements contaminés, laver la peau à l'eau et au savon, et laver les vêtements avant de les porter à nouveau ou les éliminer correctement. Les articles impossibles à décontaminer tels que chaussures, ceintures et bracelets de montre devraient être enlevés et éliminés selon les règles.

-Protection des mains: Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Polyéthylène chloré. Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé (« EVAL »). Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Butyl caoutchouc. Caoutchouc naturel (« latex »). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène (« nitrile » ou « NBR »). Chlorure de polyvinyle (« PVC » ou « vinyle »). Viton. Éviter de porter des gants en: Alcool polyvinylique (« PVA »).

AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection respiratoire: Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué. Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces: Filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols.

Ingestion: Avoir une bonne hygiène personnelle. Ne pas manger ou stocker de nourriture dans la zone de travail. Se laver les mains avant de fumer ou de manger.

Mesures techniques

Ventilation: Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide
Couleur	Jaune
Odeur	Amine.
Seuil olfactif	Aucune donnée d'essais disponible
Point d'éclair - coupelle fermée	Sans objet
Limites d'inflammabilité dans l'air	Inférieure: Aucune donnée d'essais disponible Supérieure: Aucune donnée d'essais disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée d'essais disponible
Tension de vapeur	Sans objet
Point d'ébullition (760 mm Hg)	Aucune donnée d'essais disponible.
Densité de vapeur (air = 1)	Sans objet
Densité (H₂O=1)	1.2114 <i>Digital Density Meter (Oscillating Coil)</i>
Densité du liquide	1.2114 g/cm ³ @ 20 °C <i>Densimètre numérique</i>
Point de congélation	Aucune donnée d'essais disponible
Point de fusion	Sans objet
Solubilité dans l'eau (en poids)	Soluble

pH	4.59 (@ 1 %) <i>Electrode de pH</i> (1% en solution aqueuse)
Température de décomposition	Aucune donnée d'essais disponible
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	Aucune donnée d'essais disponible
Viscosité dynamique	62.3 mPa.s @ 20 °C
Viscosité cinématique	Aucune donnée d'essais disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité/instabilité

Thermiquement stable aux températures typiques d'utilisation.

Conditions à éviter: L'ingrédient actif se décompose à des températures élevées. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé.

Substances incompatibles: Éviter tous contacts avec ce qui suit: Acides. Halogènes. Oxydants. Peroxydes. De l'hydrogène inflammable peut être produit au contact de métaux tels que:

Polymérisation dangereuse

Ne se produira pas.

Décomposition thermique

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Amines. Hydrocarbures. Oxydes d'azote. Oxydes de phosphore. Des gaz toxiques sont libérés durant la décomposition.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Ingestion

DL50, rat, femelle > 5,000 mg/kg

Cutanée

DL50, rat, mâle et femelle > 5,000 mg/kg

Inhalation

CL50, 4 h, Aérosol, rat, mâle et femelle > 5.63 mg/l

Dommages oculaires / irritation des yeux

Peut irriter les yeux. Peut provoquer de légères lésions cornéennes.

Corrosion / irritation de la peau

Un bref contact peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.

Sensibilisation

Peau

A révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.

Toxicité à doses répétées

Basé en grande partie ou complètement sur l'information concernant un ou des produits similaires. Glyphosate. D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Toxicité chronique et cancérogénéité

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Glyphosate. N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour le développement

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Glyphosate. Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère. Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Glyphosate. Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.

Toxicologie génétique

Ce produit ne s'est pas révélé mutagène dans un test bactériologique d'Ames. L'information suivante est basée sur un nombre limité de données et/ou sur des études de dépistage. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

DEVENIR DANS L'ENVIRONNEMENT

Données pour le composant: **Glyphosate DMA Salt**

Mouvement et répartition

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Glyphosate. Facteur de bioconcentration faible (FBC inférieur à 100 ou log Pow inférieur à 3). Faible potentiel de mobilité dans le sol (Koc entre 2000 et 5000).

Persistance et dégradabilité

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Glyphosate. Une biodégradation peut se produire dans des conditions aérobies (en présence d'oxygène).

ÉCOTOXICITE

Sur le plan aigu, le produit est hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 0,1 et 1 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles. Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons

CL50, truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*), statique, 96 h: 11 mg/l

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

CE50, puce d'eau *Daphnia magna*, statique, 48 h, survie: 17 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques

EbC50, algue verte *Pseudokirchneriella subcapitata* (précédemment nommée *Selenastrum capricornutum*), statique, inhibition de la croissance de la biomasse, 72 h: 0.99 mg/l

CE50r, algue verte *Pseudokirchneriella subcapitata* (précédemment nommée *Selenastrum capricornutum*), statique, Inhibition du taux de croissance, 72 h: 2.1 mg/l

Toxicité pour toutes espèces sur le sol

DL50 par voie orale, Caille japonaise (*Coturnix coturnix japonica*): > 2250 mg/kg de poids corporel/jour

DL50, Abeille (*Apis mellifera*): > 250 ug/abeille

DL50 par contact, Abeille (*Apis mellifera*): > 250 ug/abeille

Toxicité pour les organismes résidant dans le sol

CL50, Ver de terre *Eisenia foetida*, adulte, 14 jr: > 996.6 mg/kg

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur. Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**TDG Petit conteneur**

NON RÉGLEMENTÉ

TDG Grand conteneur

NON RÉGLEMENTÉ

IMDG**Désignation exacte pour l'expédition:** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.**Nom technique:** Glyphosate**Classe de risques:** 9 **Numéro d'identification:** UN3082 **Groupe d'emballage:** GROUPE D'EMBALLAGE III**Numéro EMS:** F-A,S-F**Polluant marin:** Oui**OACI/IATA****Désignation exacte pour l'expédition:** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.**Nom technique:** Glyphosate**Classe de risques:** 9 **Numéro d'identification:** UN 3082 **Groupe d'emballage:** GROUPE D'EMBALLAGE III**Instruction Emballage Cargo:** 914**Instruction Emballage Passager:** 914**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****LCPE - Liste intérieure des substances (LIS)**

Toutes les substances contenues dans ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada ou elles en sont exemptées.

Conformité avec le RPC

Ce produit a été classifié selon les critères de danger du RPC; la fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

Information concernant la Loi sur les produits dangereux: classification SIMDUT

Ce produit est exempt selon WHMIS

Numéro d'enregistrement conformément à la loi sur les produits phytosanitaires: 28840**Code national canadien de prévention des incendies**

Sans objet

16. AUTRES DONNÉES**Système d'évaluation des dangers**

NFPA	Santé	Feu	Réactivité
	1	0	0

Utilisations recommandées et restrictions

Domaine d'utilisation du produit: Herbicide prêt à l'emploi

Révision

Numéro d'identification: 1007605 / 1023 / Date de création 2010.10.25 / Version: 1.1

Code DAS: GF-1280

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

Légende

N/D	Non disponible
P/P	Poids/poids
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
VLE	Valeur Limite d'Exposition
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
»ACGIH »	»American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Inc. »
»DOW IHG »	»Dow Industrial Hygiene Guideline » (valeur indicative Dow)
»WEEL »	»Workplace Environmental Exposure Level »
HAZ DES	Désignation du danger
VOL/VOL	Volume/volume

Dow AgroSciences Canada Inc. recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.